

PHOTO

DOSSIER DE CANDIDATURE 2020/2021 PRATICIEN(NE) EN NATUROPATHIE

ETAT CIVIL

Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
Adresse :
Code Postal : [][][][][] Ville :
Tél. domicile : Portable (étudiant) :
E-mail étudiant (**obligatoire**) :
Bac: Section : Spécialité : Année d'obtention :
Diplôme post bac : Année d'obtention :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Le dossier de candidature rempli, daté et signé
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat (ou diplôme le plus élevé obtenu)
- 1 CV à jour
- Photocopie de la carte nationale d'identité ou passeport.
- 1 photo (en plus de celle collée sur le dossier d'inscription)
- 1 chèque de **120 euros** correspondant aux frais de dossier non remboursable à l'ordre de Progress. Frais de dossier réduits pour les inscriptions faites via notre site internet.

**Le dossier de candidature ne garantit pas une inscription définitive dans l'établissement. Il sera évalué par l'équipe pédagogique qui pourra, si besoin, convoquer le candidat à un entretien de motivation. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à nous renvoyer votre dossier d'inscription dans les plus brefs délais. En cas de refus, l'intégralité du dossier accompagné du chèque de frais de dossier de 120 euros est renvoyée à l'étudiant. Les frais de dossier sont réduits pour les inscriptions faites via notre site internet.*

1) CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

Défaut de déclaration

Toutes les informations relatives à l'identité de l'étudiant, son niveau en classe et tous les documents servant à identifier son profil pédagogique demeurent authentiques.

Comportement non-conforme dans l'établissement

Chaque étudiant a l'obligation de respecter le règlement intérieur de l'établissement. Toute entrave à une des règles peut impliquer des sanctions disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion. Si ce cas se révélait, aucun remboursement ne serait effectué.

Responsabilités

Chaque étudiant doit posséder une assurance civile. En cas de détérioration de matériel, de dégradation, PROGRESS SANTE exige un remboursement intégral des dégâts causés. PROGRESS SANTE décline toute responsabilité des actes commis ou subis à l'extérieur de ses établissements.

2a) MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Le règlement de la scolarité s'effectue en trois étapes :

- Lors de la candidature, un versement des frais de dossier de **120 euros** non remboursable (frais de dossiers réduits pour les inscriptions faites via notre site internet).
- Dès réception, par le candidat du mail d'acceptation, il devra nous régler un **acompte correspondant à 10% des frais de scolarité**.
- Courant octobre 2020, PROGRESS SANTE envoie un échéancier de paiement du reste des frais de scolarité. Ce paiement s'effectue par chèque ou par prélèvement automatique (mensuellement ou trimestriellement). Il devra, nous parvenir au plus tard sous 15 jours.

Les frais de formations :

	Formation Praticien(ne) en naturopathie
Accès illimité à la plateforme de Be Academie + Ateliers pratiques à Progress Santé + Journées d'encadrement à Progress Santé	4860 €

Les prix s'entendent tout inclus. L'inscription à Progress Santé est indissociable de l'inscription à Be Academie. (L'inscription sur la plateforme de Be Academie est gérée par Progress Santé)

2b) MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE DE 10% DES FRAIS DE SCOLARITÉ.

L'acompte de 10% des frais de scolarité est définitivement acquis à l'établissement .

2c) MODALITES DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

L'annulation de la formation doit être adressée par écrit (**lettre recommandée avec accusé de réception**) à Progress Santé.

Pour couvrir la perte estimée résultant de l'annulation, Progress Santé encaissera :

Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : L'acompte de 10% des frais de scolarité.

Entre 29 et 15 jours avant le début de la formation : 25% du montant de la formation

Entre 14 et 1 jour avant le début de la formation : 35% du montant de la formation

Entre le 1er jour et 60 jours après le début de la formation : 50% du montant de la formation

Au-delà du 61ème jour après le début de la formation : 100% du montant de la formation

2d) DÉFAUTS DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement, PROGRESS SANTE est contraint de refuser l'étudiant en cours tant que le règlement n'a pas été réalisé. Une fois la régularisation effectuée, l'étudiant ne peut en aucun cas, dans le cadre de son retour en classe, exiger un rattrapage des séances auxquelles il a été absent.

Je soussigné (l'étudiant), déclare avoir pris connaissance de la totalité du présent contrat de Progress Santé, l'inscription implique son acceptation sans réserve.

Je m'engage à souscrire une assurance civile personnelle et à transmettre une attestation à la Direction de l'établissement le jour de la rentrée.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement (consultable au centre de formation).

Je m'engage à ne pas divulguer à l'extérieur de l'établissement les méthodes et supports pédagogiques qui pourraient être fournis et qui sont la propriété exclusive de PROGRESS SANTE.

Je reconnais avoir été informé(e) sur les conditions d'inscription, la pédagogie et les méthodes en vigueur à Progress Sante.

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

L'étudiant